EDACS. École des avocats centre-sud

UNIVERSITÉ DE MARRAKECH
21 - 26 MARS 2027

Maroc
Club Med Marrakech
La Palmeraie

Bulletin d'inscription · **Droit immobilier**

1er participant

Nom .....
Prénom .....
Barreau .....
Adresse .....
Code postal ..... Ville .....
Courriel .....
Téléphone .....

2ème participant ou accompagnant

Nom .....
Prénom .....
Barreau .....
Adresse .....
Code postal ..... Ville .....
Courriel .....
Téléphone .....

OPTION D'HÉBERGEMENT

Chambre single ..... **1370 €** ☐

Chambre double
(2 participants - 1350 € x 2) ..... **2700 €** ☐

Chambre double avec accompagnant
(1 participant + 1 accompagnant - 1350 € + 1215 €) ..... **2565 €** ☐

OU

Participation obligatoire sans hébergement
(4 jours de location de salle + 4 pauses) ..... **590 €** ☐

OPTION DE FORMATION

☐ Avocats abonnés : 16 heures déduites sur l'abonnement EDACS

☐ Avocats non abonnés : 850 € - Une **prise en charge FIF PL est possible** (cf. devis)

Montant total à régler : ..... €

Fait à .....

Le ..... / ..... / .....

Règlement par chèque à l'ordre de l'École des Avocats Centre Sud ou par virement (RIB sur demande)

Signature et cachet professionnel :

Conditions générales — Date limite d'inscription : 5 mars 2027. Les formations sont organisées par l'EDACS, organisme de formation (agrément n° 91 34 P 44 62 34). Les inscriptions sont validées qu'après paiement de la totalité des frais selon l'option choisie ; elles sont enregistrées par ordre d'arrivée. Toute demande d'annulation doit être motivée (production de justificatifs) et notifiée à l'école avant le 5 mars 2027 par tout moyen permettant d'en assurer la réception et d'en déterminer la date. A l'issue de cette date, l'EDACS ne procédera à aucun remboursement des frais d'hébergement. Chaque demande d'annulation fera l'objet d'un examen individuel. L'EDACS se réserve en outre le droit d'annuler le séminaire en-deçà de 20 participants au plus tard le 5 mars 2027.